



Le devenir d'un enfant si décès de la mère séparée

Par **famajuma**, le **14/01/2013** à **09:17**

Bonjour, je suis maman de 2 enfants de 2 papas différents, je vis seule depuis 2007 avec ma fille, et mon fils vit chez son père mais est souvent avec nous, vu la proximité. Le dialogue entre nous se passe bien mais comme ds tte séparation et nouvelle compagne des papas, ce n'est pas toujours facile malgré des explications simples. Voilà ma demande si vous pouvez me conseiller ou m'orienter vers un professionnel qui pourrait répondre à ma demande. J'ai 45 ans ma fille 10 si il m'arrivait un accident ou décès ma fille qui adore son père ne voudrait pas vivre avec sa belle.mère!!!

J'aimerais prendre mes précautions! de ma première union j'ai donc eu un fils, ils ont été élevés ensemble et j'aimerais savoir si il m'arrivait un malheur !! est ce que le père de mon fils pourrait être son tuteur ?

PS: je n'ai jamais été mariée, en union libre, les enfants reconnus par leur père et porte le nom des papas!!

MERCI DE VOS REPONSES !!!!

Par **cocotte1003**, le **14/01/2013** à **13:21**

Bonjour, ce sera les papas respectifs des enfants qui en auront automatiquement la garde. Rien à faire c'est si les papas sont d'accord pour "prendre" leur enfant, cordialement

Par **famajuma**, le **14/01/2013** à **13:23**

merci de votre réponse Cordialement